|  |
| --- |
| **Motion des élus des territoires d’Outre – Mer**  **suite aux 3° Rencontres Territoriales de la Protection de l’Enfance 2018 à Mayotte** |

**Une démarche commune des territoires d’Outre-Mer**

**au service de l’enfance et des familles**

A l’occasion des 3° Rencontres territoriales des Outre-Mer pour la Protection de l’Enfance tenues à Mayotte, des 27 au 29 novembre 2018, le Département de Mayotte, le Département de la Guadeloupe, le Département de la Réunion, la Collectivité Territoriale de Guyane, la Collectivité Territoriale de Martinique, et la Collectivité Territoriale de Saint-Martin,

Considérant que les conditions socio-économiques difficiles de nos territoires accentuent la précarité des familles et des enfants,

Considérant que l’importance des flux migratoires continus dans certaines régions impacte les politiques publiques de ces territoires,

* Appellent l’Etat à prendre toutes ses responsabilités au titre de la solidarité nationale pour faciliter l’accès aux soins et à l’éducation des populations concernées,
* Exigent que l’État décline le plan pauvreté dans leurs territoires et prenne de véritables mesures pour promouvoir leur développement,
* Demandent à être mieux représentés au sein de l’Assemblée plénière du Conseil National de la Protection de l’Enfance à travers 5 représentants dont un sera membre de droit du bureau national,
* Appellent l’Etat à tenir ses engagements financiers à l’égard des territoires accueillant des mineurs étrangers totalement isolés, à la hauteur des frais réels engagés, et à appliquer les instructions du Ministère de la justice de mai 2013 dites Circulaire TAUBIRA confortées par la loi du 14 mars 2016 et l‘accord Etat/ADF d’avril 2018.

Compte tenu de ce qui précède et de l’urgence de la situation, les collectivités soussignées,

* **Demandent audience auprès du gouvernement afin d’étudier et de construire ensemble les réponses adaptées à chaque territoire.**

Fait à Mamoudzou, le 29 novembre 2018

Conseil Départemental de Mayotte Conseil Départemental de la Guadeloupe

Conseil Département de la Réunion Collectivité territoriale de la Guyane

Collectivité territoriale de la Martinique Collectivité territoriale de Saint Martin

|  |
| --- |
| **Résolutions des 3° Rencontres Territoriales de la Protection de l’Enfance 2018 à Mayotte - 27 au 29 novembre 2018** |

Suite aux travaux menés dans le cadre des 3° Rencontres territoriales des Outre-Mer pour la protection de l’enfance tenues à Mayotte, des 27 au 29 novembre 2018, les élus des Départements de Mayotte, de la Guadeloupe, de la Réunion, et des Collectivités Territoriales de Guyane, de Martinique, et de Saint-Martin :

* S’engagent à poursuivre la démarche de réflexion concertée entre leurs territoires.
* Décident :
  + de dénommer ces rencontres « les Rencontres territoriales des Outre-Mer,  Prévention Protection Enfance Famille »
  + de retenir en concertation le thème des rencontres qui seront reconduites tous les 2 ans
  + de consacrer pendant les rencontres un temps fort d’échanges entre les élus représentants des collectivités territoriales.
* Se constituent en réseau pour une réflexion commune qui ne sera pas limitée à la seule protection administrative et judicaire mais touchera aux politiques familiales. Ils peuvent également se constituer en sous réseaux de proximité géographique.
* Instituent un secrétariat des rencontres qui sera assuré par la collectivité organisatrice pour une durée de 2 ans. Ce secrétariat aura pour mission de coordonner, d’animer le réseau et d’assurer la communication autour de la manifestation et d’en assurer la valorisation

**Décident  d’un commun accord**:

* que les prochaines « Rencontres Territoriales des Outre-Mer, Prévention, Protection, Enfance et Famille » se tiendront en 2020 en Guadeloupe ;
* de rédiger une motion pour porter les conclusions de ces 3° rencontres au niveau du Gouvernement.